

l'ENSEIGNANT

de Seine Saint-Denis



Bonne
et
heureuse
année
2014

Formation syndicale - Stage le 7 mars 2014
« Ma carrière, mes droits, mon mouvement départemental »

SE-UNSA 93

6 square du 8 mai 1945
93140 BONDY

www.se-uns93.org

01 48 02 19 31
93@se-uns93.org



Edito

Un sondage de l'institut CSA révèle en septembre que pour un Français sur deux (49%), l'école n'assure pas l'égalité des chances. Les Français sont de plus en plus pessimistes sur les vertus de l'école.

A cela s'ajoute en décembre la publication de Pisa, un nouveau signal d'alarme de la panne de notre système éducatif qui dure depuis une vingtaine d'années. Cela rend encore davantage indispensable l'émergence d'une école plus juste, bienveillante, favorisant la réussite de chacun.



Sommes-nous aujourd'hui capables de nous extirper des idéologies, des individualismes pour enfin concentrer notre énergie sur ceux qui ont le plus besoin d'école ?

Sommes-nous capables d'échapper à la logique de l'élitisme républicain et de la promotion des meilleurs pour nous attacher à faire progresser ceux qui sont le plus en difficulté ?

Comme à chaque fois, Pisa montre que les systèmes éducatifs qui réussissent le mieux sont ceux qui excluent le moins les élèves et ont le tronc commun le plus long, sans orientation précoce et sans redoublement.

Pour le SE Unsa, quatre axes sont à privilégier:

1. la priorité donnée à l'école primaire,
2. l'acquisition du socle commun par tous les élèves,
3. l'aide aux territoires les plus fragiles économiquement et socialement,
4. le développement de la formation professionnelle des enseignants, formations initiale et continue dans les écoles et les établissements.

A nous de batailler pour des réformes, pour transformer l'école en profondeur afin de faire réussir tous nos élèves.

Prenons le pouvoir sur notre métier !

Isabelle GUIGON
Secrétaire
départementale
du SE-UNSA 93



Les revendications du SE-Unsa 93 en faveur des enseignants du département :

1. Rendre le département attractif
2. Stabiliser les enseignants

Améliorer les conditions de travail en faisant bouger les curseurs suivants :

- Nombre d'élèves par classe
- Augmentation du ratio nombre d'enseignants/nombre de classes
- 1 maître supplémentaire par école en ZEP
- Augmentation des postes en RASED : départs en stage et pourvoir les postes vacants

Permettre des allègements de service pour tous les enseignants du 1er degré et 2nd degré travaillant dans les secteurs les plus difficiles:

- Favoriser la formation et le travail en équipe avec la création d'une brigade de remplaçants spécialement dédiée à ces écoles et collèges.

Créer un choc indemnitaire suffisamment conséquent dans les zones les plus difficiles pour les enseignants travaillant dans les ZEP.

Développer la formation et l'accompagnement en début de carrière :

- Un pré recrutement sur le modèle des EAP (dès le baccalauréat) avec un engagement décennal
- Des stages de formation continue pour les T1/T 2 sur le temps scolaire
- Formation continue développée sur le temps de travail tout au long de la carrière.
- Accompagnement des contractuels par des formateurs
- Allègement des missions des CPC pour les consacrer aux jeunes enseignants

Permutations et mutations:

- Bonification de points plus conséquentes en fonction de l'ancienneté.
- Prise en compte de la grande dépendance des ascendants

Revalorisation carrière : le SE-Unsa exigeant revendique pour tous les corps enseignants et les CPE :

- La création d'une classe exceptionnelle qui prolongerait de fait les possibilités d'évolution de carrière.
- La révision de l'évaluation des enseignants et son impact sur l'avancement
- Pouvoir bénéficier d'une mobilité professionnelle choisie
- Retour du congé mobilité, mise en œuvre effective du DIF, congés de formation plus nombreux, passerelles vers d'autres fonctions publiques ou ministères.



RASED, LE RETOUR DU TRIO ?

Les missions sont enfin reconnues, le dispositif a été maintenu pour les enseignants spécialisés : les options E (maître spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique) et G (maître spécialisé chargé des aides à dominante rééducative) et les psychologues scolaires.

Des avancées oui mais...

Sur notre département, de nombreux postes en RASED ont été supprimés depuis 2008.

Les collègues spécialisés sont actuellement sur d'autres types de postes et ont parfois repris une classe. Après ces années de mépris, seront-ils motivés pour reprendre des postes spécialisés et dans quelles conditions ?

Combien de créations de postes ?
Combien de départs en formation ?

Le Se-Unsa restera vigilant lors de l'élaboration de la prochaine carte scolaire.

Adieu psychologue scolaire, Bonjour psychologue de l'Education nationale ! Au-delà du changement de vocabulaire, quel sens donner précisément à cette dénomination ?

La constitution de ce nouveau corps à bac + 5 - regroupant psychologues et Copsy, avec un recrutement à Master 2 de psychologie, doit permettre d'élever le niveau de compétences nécessaire aux nouveaux publics, et doit favoriser l'homogénéisation des enseignants du primaire au secondaire.

En effet, contrairement aux autres syndicats, le SE-Unsa a, depuis sa création, toujours milité et défendu la proposition de la constitution d'un corps unique des enseignants de la Maternelle au Lycée.

Le travail en réseau et le temps de syn-

thèse avec tous les partenaires sont aussi réaffirmés.

Actuellement sur certaines communes, des écoles ont été construites, mais sans aucun moyen supplémentaire accordé au RASED pour couvrir ces nouveaux secteurs.

Les collègues en sont réduits à ne réaliser que des bilans pour alimenter les futurs dossiers d'orientation MDPH.

Mettre en place le suivi quotidien des élèves en grande difficulté scolaire dans un nouveau cycle CM1-CM2-6ème nécessiterait, pour notre département toujours sinistré, des moyens humains et financiers supplémentaires.

Le chantier est engagé, des avancées ont été obtenues, mais il faut que nous restions, tous ensemble, vigilants pour que l'Administration ne trahisse pas nos attentes !!



Nadia Sekfali
Responsable ASH
Se-Unsa 93

Conseiller à la scolarisation

Suite à la revendication du SE Unsa 93, la DSDEN nous confirme : les conseillers à la scolarisation auront droit de toucher l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, 400 euros brut par an).

Rappelons que l'ISAE est une avancée obtenue par le SE Unsa.

Dernières avancées du SE-UNSA

Ce que le SE Unsa a obtenu :

- ISAE pour le 1er degré (400 euros brut par an avec montée en charge)
- Ratio hors classe 1er degré et CPE augmenté (2013 :3% / 2014 : 4% / 2015 : 5%)
- Réduction du temps d'APC (36h au lieu de 60h)
- Allègement du temps de service pour l'éducation prioritaire dans le 1er et 2nd degré
- RASED : missions reconnues, dispositif maintenu
- Psychologues : un chantier métier spécifique à venir
- Directeur : un volet indemnitaire et du temps supplémentaire
- Second degré : poursuite en janvier des discussions
- Formateurs : création de la fonction de professeur formateur académique (PFA)
- Conseillers pédagogiques : valorisation de la fonction et perspective de carrière



Avancées du SE Unsa 93

Formateurs et CPC

Le concours PE de l'académie de Créteil devait se dérouler durant les vacances de Printemps 2014, obligeant ainsi des collègues (notamment PEMF et CPC) à amputer une partie de leurs congés pourtant bien mérités.

Le SE-Unsa et le SIEN-Unsa sont intervenus de concert auprès du cabinet du ministre pour obtenir un changement de ces dates. Nous avons été entendus : Le cabinet du ministère de l'Education Nationale nous le confirme, la fin des oraux est désormais fixée au 12 avril 2014, date du début des vacances pour la zone C.

La totalité des dates des épreuves orales du CRPE 2013-2 à Créteil :

- semaine du 24 mars au 29 mars, épreuves d'EPS
- semaine du 31 mars au 5 avril, épreuves de français et «agir en fonctionnaire»
- semaine du 7 avril au 12 avril, épreuves de mathématiques et options

Nos collègues de Créteil pourront donc partir en vacances.

Un fois encore, le SE-Unsa est le syndicat utile.



C.T.S.D 93

Carte scolaire : des moyens pour 2014

Le Comité Technique Ministériel consacré aux mesures de rentrée 2014 s'est tenu ce jeudi 19 décembre. Dans le contexte budgétaire et économique actuel, le SE-Unsa acte positivement la poursuite de l'attribution des moyens supplémentaires dans les écoles et établissements.

La priorité à la reconstitution de la formation des enseignants vient cette année encore impacter l'utilisation des dotations.

Au niveau national, dans le premier degré, les diverses mesures conduisent à un solde positif de 2355 Equivalents Temps Plein.

Dans le second degré, le solde positif est à hauteur de 986 ETP auxquels s'ajoutent 1000 ETP en Heures Supplémentaires. Les autres mesures enregistrent la création de 159 emplois de CPE, 10 emplois de médecins, 40 emplois d'infirmiers dans les zones sensibles, 50 emplois d'assistants de service social et 350 emplois d'AVS-i. Enfin, des moyens, certes encore modestes, seront également consacrés à l'accompagnement de la scolarisation des enfants autistes en maternelle à travers la création des unités d'enseignement.

Pour Créteil, ce sont 380 postes de PE, 9 CPE, 87 postes Second degré et 86 ETP HSA. Notre académie et en particulier le département de Seine Saint Denis connaissent une démographie croissante. Les nouveaux postes sont souvent absorbés par des ouvertures de classes ce qui pourrait freiner le développement des nouveaux dispositifs d'allègements de services, des maîtres supplémentaires et des classes de tous petits.

En syndicat utile, l'UNSA Education 93, avec ses 22 syndicats dont le SE-Unsa 93, continuera d'agir au plus près des collègues pour combattre les disparités et faire valoir les particularismes de notre département.

David Giri, Hawa Sall
Représentants de l'UNSA Education 93 au C.T.S.D 93

L'UNSA Éducation est la première fédération des métiers de l'Éducation !

Deuxième à l'Éducation nationale, première dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, et première à la Jeunesse, Sports, Vie associative et Éducation populaire .



C.D.E.N 93

Rythmes, quel choix avons-nous ? Agissons pour ne pas subir !

Le ministre a clairement déclaré aux DASEN qu'il ne reviendrait pas sur cette réforme. Les enseignants sont donc devant deux choix possibles :

1 soit s'y opposer contre vents et marées et laisser d'autres prendre les décisions à leur place.

2 soit prendre le pouvoir sur leur métier et être acteurs du changement en faisant des propositions.

L'UNSA Education et le SE-Unsa ont fait le choix d'un syndicat utile et acteur, d'agir pour ne pas subir. Ne laissons donc pas les autres décider pour nous. Allons à la rencontre des maires en apportant les propositions des enseignants de la commune.

Rien n'est joué et nous ne devons pas nous résigner. Dans les communes où les équipes enseignantes sont partie prenante, le changement est beaucoup mieux accepté.

Le « non à tout » systématique ne sert qu'à bloquer la situation sur le terrain, à empêcher la prise en compte de notre avis d'enseignant et laisser le champ entièrement libre aux autres décideurs.

L'Unsa Education et le SE-Unsa 93 peuvent vous accompagner afin de rencontrer les équipes municipales, en poste ou en campagne électorale, et faire valoir vos projets. Certains d'entre eux sont peut-être dérogoatoires mais s'ils sont étayés pédagogiquement, ils ont une chance d'aboutir.

Une chance est donnée aux enseignants de se faire entendre, ne la laissons pas passer !

Nathalie Steinfield , Hawa Sall
Représentantes de l'UNSA Education 93 au C.D.E.N 93

La **fédération UNSA**
des **métiers de l'Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**

<http://contact.unsa-education.com/contact.php>



Calendrier 1er degré

Mouvement interdépartemental	
Jusqu'au 31 janvier 2014	Réception des demandes de modifications suite à un changement de situation
03 février 2014	Date limite des demandes d'annulation
03 février 2014	Examen des dossiers au titre du handicap
10 mars 2014	Résultats
24 mars 2014	CAPD Exeat exceptionnels
2 juin 2014	CAPD Exeat / Ineat
Mi-janvier	Circulaire mouvement départemental, temps partiels, dispos
Mouvement départemental	
6 au 19 mars 2014	Ouverture du serveur
Fin mars/début avril	CAPD aménagement, allègement de service et priorité médicale
26 mai 2014	CAPD du mouvement principal
Début juillet	CAPD mouvement complémentaire
Directeurs / formations	
10 février	CAPD LA directeurs et congés formation
10 février	Départs en stages CAPA-SH, DDEAS et PSY

Calendrier 2nd degré

Mouvement inter académique	
Du 7 au 13 janvier 2014	Consultation du barème retenu pour le projet de mouvement inter académique sur SIAM
Du 13 au 17 janvier 2014	Groupes de travail Priorités Handicap
Du 13 au 24 janvier 2014	Validation du barème en CAPA
Du 03 au 07 février 2014	Mouvement spécifique
Mercredi 05 mars	Résultats du Mouvement Inter
<i>En mars, contactez le Se-Unsa pour connaître les calendriers du mouvement intra puisque chaque académie fixe son propre calendrier.</i>	Mouvement intra académique
Les promotions	
Mercredi 12 février	CAPA des certifiés
Mercredi 12 mars	CAPA des PLP
Jeudi 13 mars	CAPA des CPE
Jeudi 13 mars	CAPA des professeurs d'EPS

**Bulletin Bimestriel du
SE-UNSA de Seine Saint- Denis**

N° CPPAP: 04 16 5 07619

Directeur de Publication
Gonzalo CHACON

Directeur de la rédaction
Dominique DI PONIO

Composition Maquette
SE-UNSA 93

Impression
BR Graphique
Bobigny

Tirage: 3500 exemplaires
Prix: 0,76€

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 078-17du 06-0101978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.



Stage de formation syndicale

Jeudi 7 mars 2014

L'équipe du SE Unsa 93 vous invite à participer à un stage de formation syndicale à Bondy spécial jeunes enseignants sur les thèmes :

Ma carrière, mes droits

Participer au mouvement départemental

Le SE UNSA 93 organise une journée de formation syndicale le jeudi 7 mars 2014 ouvert à toutes et tous. Pour vous inscrire, il suffit de nous renvoyer le coupon ci-dessous rempli et de renvoyer signé la demande de formation syndicale impérativement **avant le 7 février 2014 à votre IEN ou votre chef d'établissement.**

Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale dans votre année civile. Faites appliquer vos droits en venant à notre formation pour vous informer et défendre vos acquis sociaux.

Je m'inscris au stage de formation syndicale du 7 mars 2014 organisé par le SE UNSA 93

Nom : Prénom :

Adresse : Mail obligatoire.....

Tel : portable :

A renvoyer au SE UNSA - 6 square du 8 mai 1945 - 93130 Bondy ou par mail 93@se-unsa.org

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

à renvoyer à l'IEN ou chef d'établissement avant le 7 février 2014

Nom : Prénom :

Grade et fonction (1).....

Établissement ou service (2).....

À Monsieur l'inspecteur d'Académie
S/C de Monsieur l'inspecteur
Éducation Nationale (3)

À Monsieur le Recteur (3)
S/C de Monsieur (chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1^{er}, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

- (1) Préciser le grade et la fonction occupée
- (2) Adresse précise de l'établissement et/ou du service
- (3) Utiliser la voie hiérarchique

A....., le

Signature :

Discussions sur nos statuts ? Où en est on ?

Le chantier des obligations de service des enseignants du second degré est ouvert.

Le projet présenté par le ministère comporte des avancés :

- reconnaissance officielle de toutes les tâches effectuées par les enseignants
- possibilité d'indemniser les missions de coordination dans toutes les disciplines
- clarification et simplification de règles complexes (heure de chaire, compléments de service)
- allègement de service pour les collègues

exerçant dans les établissements les plus difficiles.

Pour les CPE et les chefs de travaux, les groupes de travail auront lieu le lundi 13 janvier.

Pour les personnels contractuels, le GT aura lieu le mercredi 22 janvier.

Pour en savoir plus, consultez notre site : <http://sections.se-unsa.org/93/>



Au revoir ! La note de vie scolaire est abrogée.

Dès la rentrée, le SE-UNSA avait demandé au ministre de clarifier la situation sur la note de vie scolaire.

Lors du Conseil Supérieur des Programmes du 06 décembre, Vincent Peillon a annoncé officiellement la suppression de cette note. Les textes réglementaires seront adoptés prochainement mais il n'est plus nécessaire de la renseigner sur les bulletins scolaires. Cette note ne comptera plus pour le DNB 2014.

STAGE POUR LES CPE

Les groupes de Travail sur les métiers avec le ministère pour l'avenir des CPE sont en cours.

Venez échanger avec le SE-Unsa sur l'actualité de la profession.

En présence de Michel Martinet délégué national pour les CPE et des commissaires paritaires CPE des académies de Créteil et Versailles.

**Mercredi 22 janvier 2014
de 14h00 à 17h00**

69, rue du faubourg Saint Martin
75010 Paris

STAGE DE FORMATION POUR LES CORRESPONDANTS D'ETABLISSEMENTS

Nous organisons un deuxième stage pour les correspondants

**Mardi 04 février 2014
de 9h00 à 17h00**

69, rue du faubourg Saint Martin
75010 Paris

Pour vous inscrire, il suffit de nous envoyer un courriel de confirmation : 93@se-unsa.org et télécharger l'autorisation d'absence sur notre site www.se-unsa93.org

Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale dans votre année civile. Faites appliquer vos droits en venant à notre formation pour vous informer et défendre vos acquis sociaux.

Second degré

Les promos : c'est quoi ? C'est quand ?

Pour être promuable, il faut avoir atteint la durée requise dans un échelon au cours de l'année scolaire, au Grand Choix, au Choix et/ou à l'ancienneté :

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
3e au 4e			1 an
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Exemple : un certifié promu au 6e échelon au 1er septembre 2011, sera promuable pour le 7e échelon au grand choix au 1er février 2014 (2 ans et 6 mois), au choix au 1er septembre 2014 (3 ans) et à l'ancienneté au 1er février 2015 (3 ans et 6 mois).

Tous les collègues d'une académie promouvables à un même échelon sont classés en fonction de leur note globale (note administrative + note pédagogique). 30% des promouvables sont promus au Grand Choix et 50% au Choix. Ceux qui ne peuvent être promus au Choix passent automatiquement à l'Ancienneté.

Pour les CPE, le critère permettant de déterminer le classement est la note administrative. A note égale, c'est l'ancienneté dans le corps ou l'ancienneté dans l'échelon, le mode d'accès à l'échelon actuel (grand choix, choix, ancienneté) et, en dernier ressort, la date de naissance qui seront pris en compte. A l'issue du classement, parmi les promouvables au grand choix, 30% sont promus, et parmi les promouvables au choix, 5/7e sont promus.

Pour savoir à quelle date vous serez promuable, consultez votre dossier Iprof à la rubrique « Vos perspectives ». Seront étudiés les cas des collègues promouvables entre le 1er septembre 2013 et le 31 Août 2014. Les notes prises en compte sont celles arrêtées au 31 Août 2013 (harmonisées). Vérifiez sur votre dernier avis de notation les notes administrative et pédagogique et, sur I-PROF, si vous êtes promuable sur

cette période. Rappel : C'est la note globale (note pédagogique + note administrative) qui est prise en compte.

Pour les agrégés les promotions ne sont pas traitées en CAPA mais en CAPN.

Le calendrier

Les CAPA pour les promotions d'échelon étudieront les passages d'échelon pour les personnels promouvables entre le 1er septembre 2013 et le 31 août 2014. Ces commissions se dérouleront selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Certifiés : le Mercredi 12 février
- PLP : le Mercredi 12 mars
- CPE : le Jeudi 13 mars
- EPS : le Jeudi 13 mars

Le suivi syndical

Les élus paritaires du SE-UNSA, Anne-Sophie Demonchy et Guy Serre pour les Certifiés, Morgane Verviers et Hawa Sall pour les CPE, seront présents lors de ces commissions. N'hésitez pas à faire suivre votre dossier en complétant et en nous retournant une fiche de suivi.

En ces temps de gel des salaires inacceptable qui perdure, une promotion par avancement d'échelon est le seul moyen pour les collègues d'améliorer leur pouvoir d'achat. Il peut être utile de s'intéresser à sa situation. Contactez-nous ! 93@se-uns.org

Promotions - 2nd degré

